



## ***Groupe Sportif Ajoie***

### **Soutien aux compétiteurs**

### **Conditions pour le remboursement de la licence**

Le GSA rembourse la licence en fin de saison aux coureurs qui remplissent les conditions suivantes :

- 1) le coureur est membre des cyclos du GSAjoie. Il est souhaitable qu'il soit également membre du Groupe compétition.
- 2) le coureur participe à au moins 5 courses nationales.
- 3) le coureur porte le maillot officiel du GS Ajoie ou du Groupe compétition lors de toutes les courses, il s'inscrit sous le nom du GS Ajoie.
- 4) Si, par contrat avec une équipe élite, le coureur doit porter le maillot d'une autre formation durant les courses nationales ou internationales, il porte le maillot du GSA lors de toutes les courses régionales (mais au moins 8) auxquelles il participe, pour autant que son contrat le permette.

Ces conditions sont validées par le comité des cyclos du GSA pour la saison 2013. En cas de litige, les mesures nécessaires sont du ressort exclusif du comité des cyclos du GSA.

Porrentruy, le 9 décembre 2012.